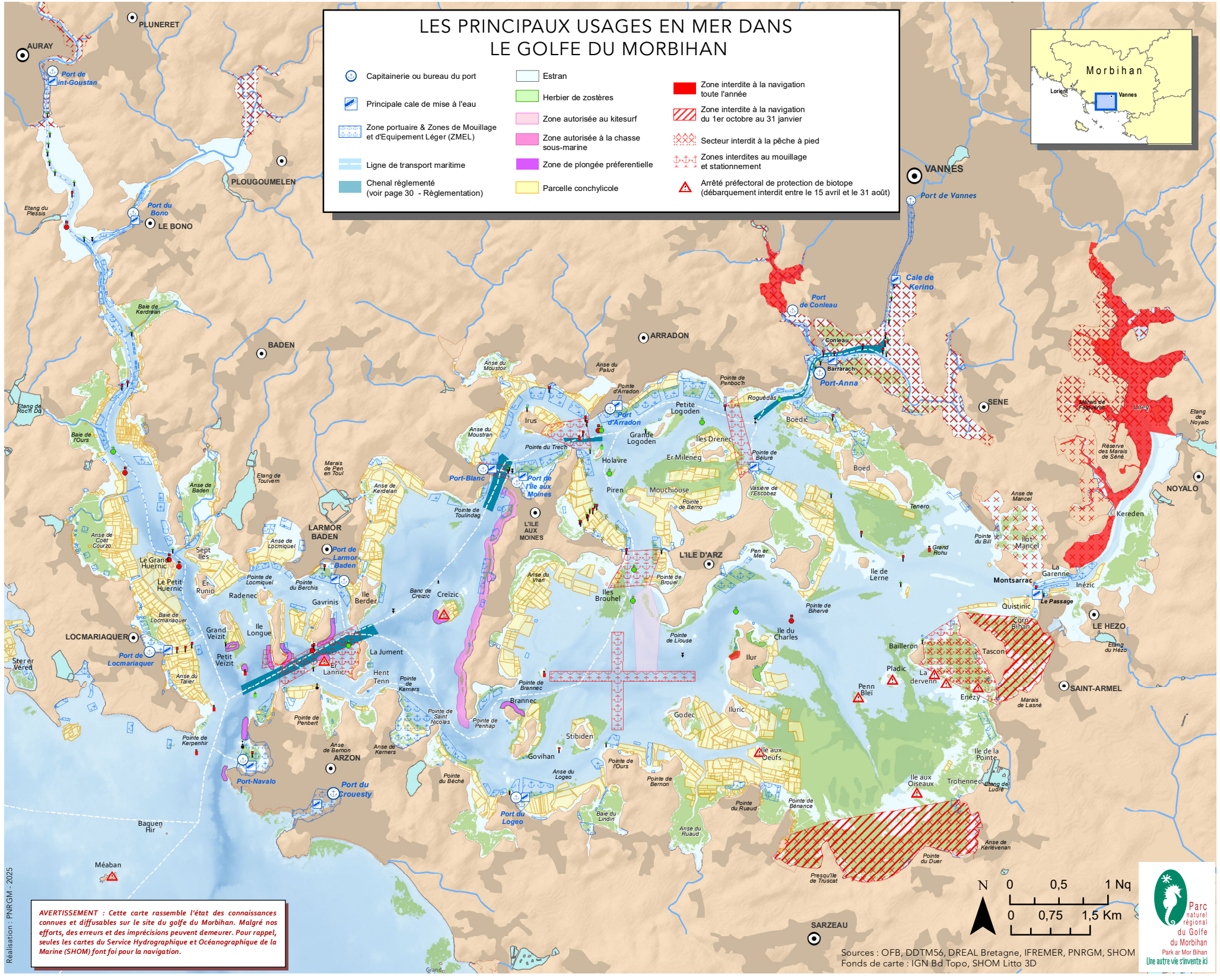
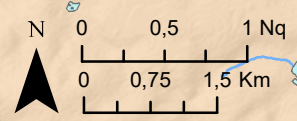


LES PRINCIPAUX USAGES EN MER DANS LE GOLFE DU MORBIHAN

Capitainerie ou bureau du port	Estran	Zone interdite à la navigation toute l'année
Principale cale de mise à l'eau	Herbier de zostères	Zone interdite à la navigation du 1er octobre au 31 janvier
Zone portuaire & Zones de Mouillage et d'Équipement Léger (ZMEL)	Zone autorisée au kitesurf	Secteur interdit à la pêche à pied
Ligne de transport maritime	Zone autorisée à la chasse sous-marine	Zones interdites au mouillage et stationnement
Chenal réglementé (voir page 30 - Réglementation)	Parcelle conchylicole	Arrêté préfectoral de protection de biotope (débarquement interdit entre le 15 avril et le 31 août)



AVERTISSEMENT : Cette carte rassemble l'état des connaissances connues et diffusables sur le site du golfe du Morbihan. Malgré nos efforts, des erreurs et des imprécisions peuvent demeurer. Pour rappel, seules les cartes du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) font foi pour la navigation.



Sources : OFB, DDTM56, DREAL Bretagne, IFREMER, PNRGM, SHOM
Fonds de carte : IGN Bd Topo, SHOM Litto 3D



Réalisation : PNRGM - 2025